

APEROvronnaz
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES EXTERIEURS DE RESIDENCES
SECONDAIRES D'OVRONNAZ

ADHESION

Le/les soussigné(s) déclare(nt) vouloir adhérer à l'Association APEROvronnaz.

Nom		
Prénom		
Domicile		
NPA Lieu		
Pays		
Adresse e-mail		
Téléphone		
Résidence second.		
Nom de l'immeuble		
No		
Adresse à Ovronnaz		
Tél. à Ovronnaz		
SIGNATURE(S)		
Lieu et Date		

Il(s) elle(s) confirme(nt) être propriétaire(s) d'une résidence secondaire à Ovronnaz/Leytron et avoir pris connaissance des statuts disponibles sur le site www.ovronnaz-apero.ch (envoi par poste sur demande).

La liste des membres n'est pas publique et APEROvronnaz s'engage à tenir strictement confidentiels les renseignements communiqués ci-dessus

Cotisation annuelle

CHF 30.- par membre, indépendamment du nombre de biens dont il est le propriétaire (décision de l'AG du 19 septembre 2015). à verser sur le compte de l'APEROvronnaz auprès de la

BCVs de Martigny

IBAN CH73 0076 5001 0239 3751 0

(Compte CLUB No 102.393.75.10 - SWIFT/BIC BCVSCH2LXXX - CCP 19-81-6 - Clearing 765)

Le paiement de la cotisation vaut comme confirmation d'adhésion.

Adhésion à envoyer à

Charly Teuscher, 2 Quai Maria-Belgia, 1800 Vevey

ou par e-mail à ch@arly.ch

Ce formulaire est disponible en téléchargement sur le site www.ovronnaz-apero.ch